

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

Le vendredi 21 mars à 18h30 à la Mairie de CHELLES, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du conseil municipal du 13 décembre 2024;
- 2) Compte Financier Unique pour le Budget Communale sur l'exercice 2024 ;
- 3) Compte Financier Unique pour le Budget Transport sur l'exercice 2024
- 4) Présentation des investissements et délibération inscrire en investissement les travaux d'éclairage de secours en investissement
- 5) Budgets primitifs 2025 : Commune, Transport ;
- 6) Affection du résultat au compte 1065
- 7) Taux d'imposition 2025;
- 8) Participation de fonctionnement au R.P.I. de la Vallée du VANDY pour l'année 2025 ;
- 9) Convention de reversement de frais avec le R.P.I de la Vallée du VANDY;
- 10) C.C.A.S.: subvention de participation annuelle 2025;
- 11) Subventions aux associations pour l'année 2025 ;
- 12) Tarification buvette brocante du 4 mai 2025 ;
- 13) Demande de subvention pont de la rue du pont ;
- 14) Demande de subvention Vandy;
- 15) Demande de subvention création atelier technique ;
- 16) Questions diverses.

Chelles,

Le 04 mars 2025.

Le Maire,

Christian DEBLO